

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 6 Octobre à 18 h 00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES, Président, en suite de convocation en date du 25 Septembre 2025**

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
14	12	12

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty BOULOGNE
- M. Wilfrid ANFRY
- Mme M. Marie FAUQUEZ, pouvoir donné à Mme Sylvie BERNARDINI
- Mme Stéphanie LACROIX, pouvoir donné à Mme Sandrine DELLIAUX

Mme Anne OYER, Directrice du CCAS, est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION : 17/2025

OBJET : Approbation du projet de Budget Primitif 2026 - « Service Autonomie à Domicile »

Les services autonomie à domicile autorisés par le Département du Pas de Calais sont soumis à une tarification administrée ;

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 313-1 et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les articles D312-1 à D312-5 relatifs aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile ;

Vu : l'autorisation de fonctionner du SAD délivrée par le Président du Conseil départemental ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

DELIBERATION : 17/2025 (suite)

OBJET : Approbation du projet de Budget Primitif 2026 - « Service

Le Conseil d'Administration DECIDE :

De valider à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, l'estimation des prévisions budgétaires 2026 équilibrées en dépenses et en recettes présentées comme suit :

Section de Fonctionnement

GROUPES/CHAPITRES	Proposition
DEPENSES	1 143 350.00 €
Groupe I	21 600.00 €
Groupe II	1 066 750.00 €
Groupe III	55 000.00 €
RECETTES	1 143 350.00 €
Excédent /Chapitre 002	200 000.00 €
Groupe I	623 350.00 €
Groupe II	320 000.00 €
Groupe III	0.00 €

Il est précisé néanmoins que la part de la subvention municipale inscrite pour équilibrer les prévisions budgétaires ainsi que le montant des dotations du département seront réévalués au moment du vote définitif des budgets du CCAS et du SAD ;

En effet, les montants à inscrire ne sont pas encore connus exactement, d'une part les comptes administratifs ne sont pas encore établis et d'autre part le montant de la subvention municipale 2026 n'est pas encore voté par la commune.

Il ne s'agit que d'une estimation des prévisions budgétaires 2026, le budget primitif 2026 du SAD sera voté dans les délais règlementaires.